

Monsieur De Cussy m'ayant dit, en présence de Mr. Pontgoffier
 et de Mr. Brassin, qu'il vous avoit conseillé et qu'il étoit de votre
 intérêt de Renoncer à la terre de feu Sieur Ranger; dans laquelle
 vous avez Part, et qui doit durer 60 ans de rentes et plusieurs Lods et
 Ventus; Je vous prie d'opter d'acquiescer la terre et de donner les bras aux
 nécessaires aux Voisins, ou de renoncer à la dite terre à l'exemple
 de la Supérieure de l'Hôpital Général. En ce cas, mettez au bas
 nous renouons. Je furai bien la terre ordonnant terme à l'acquisition;
 et s'il reste du Surplus, il vous sera remis B. Well Jcs

Nous renouons a La Suidite terre Sr^{te} Ignace Sup^{re} de la
 nous Renouons a la terre Sr^{te} desus C. G. N. D.
 nous renouons a la sudittaterrre Sr^{te} G. Dailleboust
 Sr^{te} Thér. Lemoine
 Despins Sr^{te}

FACSIMILE OF SIGNATURES OF BERNARD WELL, S.J., ET AL.

[From a document in the archives of St. Mary's College, Montreal, executed between 1780 and 1790: "Les Sœurs de l'Hôpital Général, de l'Hôtel-Dieu, et de la Congregation N. D., renouent à la terre de feu Sieur Ranger." In addition to the signature of Father Well, there are those of Sister St. Ignace, superior of the Congregation of Nôtre Dame; Sister G. Dailleboust, superior; and Sister Thér. Lemoine Despins, superior.]